

Règlement

Ce site est une zone d'initiation à la pratique du VTT, l'accès est strictement réservé aux adhérents de l'association possédant un Pass journée ou un Pass à l'année et assurés en responsabilité civile. L'accès se fait par demande à l'Association Vosges Nature et VTT au 07.81.03.73.93 ou à l'adresse vosgesnvt@gmail.com. 20€/an ou 3€/jour .

Pas de location de vélos sur place, venez avec le vôtre il n'y a pas besoin d'être suréquipé !

- RESPONSABILITE

Ce site n'est pas surveillé. L'association ne pourrait être tenue responsable d'éventuels incidents survenus sur cette zone et se dégage de toute responsabilité en cas d'utilisation non-conforme de l'installation ou d'un problème non lié à un défaut d'équipement.

Toute utilisation par une personne mineure se fait sous la responsabilité des parents (ou tuteur légal).

Le non respect et/ou l'inobservation des dispositions du présent règlement par les utilisateurs entraînera :

- La suspension temporaire ou définitive de l'autorisation d'accès
- Le dégageant de toute responsabilité de l'association Vosges Nature et VTT.

- EQUIPEMENT OBLIGATOIRE ET RECOMMANDE

Tout pilote doit obligatoirement être équipé de :

Pantalons ou short avec genouillères, maillot manche longue et coudières, casque (casque intégral fortement recommandé) et paire de gants.

Une dorsale est aussi recommandée, les pilotes et/ou leurs parents doivent s'assurer eux même du bon état de leur matériel.

- RESPONSABILITES DES PILOTES

Il est formellement interdit de circuler sur la zone en sens inverse.

-La reconnaissance du parcours et des obstacles est recommandée.

-Il est judicieux de ne pas s'arrêter au milieu d'une zone.

-Merci de stationner en dehors du tracé, il en est de même pour prendre des photos ou des vidéos.

-Le pratiquant situé devant ou en dessous est toujours prioritaire.

-Il faut adapter sa vitesse à son niveau et à chaque obstacle, ne pas tenter de figures inconsidérées. Adaptez aussi votre vitesse à la fréquentation du site.

- LES BONS REFLEXES SUR LE TERRAIN

La zone est totalement interdite à tous véhicules à moteur.

-Les piétons ne sont autorisés qu'à circuler sur les accotements ; il leur est interdit de circuler sur la piste. Les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse.

-Feux interdits

-Veillez à laisser l'endroit propre, des poubelles sont à disposition

-La piste est interdite par temps de neige, de forte pluie et après la tombée de la nuit.

-Si vous constatez un problème de fonctionnement ou quelque conque travaux à faire, merci de prévenir l'association pour que nous puissions entamer les travaux nécessaires.

->L'association décline toute responsabilité en cas d'accident si ces consignes ne sont pas respectées.

EN CAS D'ACCIDENT

Prévenez les Services de secours, faites le 112 ou le 15.

Adresse du site: 18 rue de la Goutte du Rieux à St Maurice/Moselle.

Le Bar Chez Jeanne avec sa couleur verte est un moyen visuel facile à indiquer à une personne qui vous cherche.

Prévenez les responsables de l'association au 07.81.03.73.93